

Règlement Trail de Ceyreste

-Art 1 : Le Trail Club des Fous organise le Trail de Ceyreste en semi autosuffisance (1 seul point de ravitaillement) sur pistes sentiers, passages sur crêtes et terrains accidentés

Le Parcours est proposé avec un nombre de coureurs limité à **500**.

Le parcours est de 17 km environ, D+ env 700 m à partir de la catégorie Junior. Il comporte des passages techniques où les coureurs devront faire preuve de prudence, respecter les consignes de sécurité, la faune et la flore. Les coureurs ne sont pas autorisés à sortir du tracé balisé. Des contrôles seront effectués par les signaleurs avec mise hors course immédiate des coureurs ne respectant pas les consignes.

- Art 2 : Dossards à retirer sur place à partir de 7h30 le jour de la course.

Les dossards devront être mis en évidence sur le devant du coureur afin d'éviter d'être mis hors course comme un coureur sans dossard. Ces derniers seront empêchés de courir car ils gênent le bon déroulement de la course.

-Art 3 : **INSCRIPTIONS AVEC PAIEMENT OBLIGATOIRE :**

Toute inscription est définitive, aucun changement de parcours ne sera accepté (si plusieurs distances) et aucun remboursement ne sera effectué.

Tarifs : **17 euros**

Inscriptions sur www.sportips.fr avec paiement sécurisé ou par courrier chez Trail Club des Fous – Sylvain COULANGE 88 rue de l'aiguillette 13012 MARSEILLE avec un chèque à l'ordre du Trail Club des Fous.

Le tarif sera majoré de 3 euros pour les inscriptions sur place le jour de la course (en fonction des disponibilités de dossards)

-Art 4 : **Départs : 25 mars à 9h00**

En cas de mauvaises conditions atmosphériques les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou modifier le ou les parcours.

Les droits d'inscription restant acquis du fait des frais engagés sur la manifestation.

Temps limites : 3h00 pour le 17 km

-Art 5 : Ravitaillement

1 seul point de ravitaillement, il sera situé au Km 9. Les coureurs devront utiliser les poubelles mises à leurs dispositions pour jeter leurs déchets dans la zone de propreté. Vu l'éloignement du poste de ravitaillement **le port d'une ceinture porte bidon ou d'un sac à dos type Camel Back est recommandé sur le 17 km.**

-Art 6 : RESPECTEZ LA NATURE.

Tout concurrent surpris à jeter des déchets personnels à terre sera exclu immédiatement de l'épreuve.

-Art 7 : Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Assurances Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance 3929037R auprès de la compagnie MDS Conseil et déclinent toute responsabilité pour tout accident physique, psychique et/ou physiologique immédiat ou futur.

Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Les non licenciés doivent s'assurer personnellement et présenter un certificat datant de moins d'un an au jour de la course mentionnant « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

-Art 8 : Sécurité : Elle est assurée par un médecin urgentiste, par le Docteur Virginie JAFFRE, et par de nombreux bénévoles secouristes.

-Art 9 : Résultats sur : www.sportips.fr et www.trail-club-des-fous.fr

-Art 10 : Un cadeau commémoratif sera remis lors du retrait des dossards.

Pour le respect des derniers concurrents du parcours les récompenses des podiums seront attribuées aux coureurs présents après l'arrivée des derniers de chaque parcours. Nous espérons que les lauréats seront patients. Le buffet et les animations vous aideront à attendre.

-Art 11 : Tout participant accepte d'être pris en photos sur le lieu de la course et leurs divulgations dans la presse spécialisée régionale, nationale et sur le site www.trail-club-des-fous.fr ainsi que sur la page Facebook du Trail Club des Fous et du Trail de Ceyreste. Tout participant ne voulant pas apparaître sur le classement final devra avertir l'organisation avant le départ.